## Fleuve Hérault – Source des Cent-Fonts – Canal de Gignac – Canal Bas Rhône Languedoc. Quelles ressources en eau pour le département de l'Hérault à l'horizon 2015 ?

Dans le cadre d'une importante croissance annoncée de la population du Languedoc-Roussillon en général et du département de l'Hérault en particulier (926 100 hab. en 2002 et 1 039 000 hab. en 2010), le Conseil Général du dit département réfléchit à des solutions afin de sécuriser et de diversifier ses approvisionnements. Si la façade littorale (notamment en été) est par endroits susceptible de subir les plus fortes pressions sur l'alimentation en eau potable, d'autres zones comme les garrigues du Nord de Montpellier, l'agglomération elle-même et la vallée de l'Hérault sont également concernées.

Dans ce contexte, le Conseil Général a décidé de prospecter, en raison de ses fortes potentialités supposées (en qualité et en quantité), dans la zone karstique du montpellièrais. Une série d'études et de pompages a ainsi été réalisée par le BRGM, à partir notamment de la source des Cent-Fonts, déclenchant une forte opposition locale du fait de la richesse écologique de cet espace, reconnu d'intérêt communautaire par la labellisation zone Natura 2000<sup>1</sup>. Une association (PREVHE, association pour la protection des ressources en eau de la vallée de l'Hérault) a été créée en octobre 2004. Cette opération dont les origines remontent à 1996 s'est ainsi concrétisée à l'été 2005 avec les essais de pompage dont les résultats ont ravivé la polémique. Cette ressource karstique qui alimente par résurgence le fleuve Hérault doit, si l'exploitation devient effective, alimenter en eau potable de 40 000 à 50 000 personnes situées dans la moyenne vallée de l'Hérault, espace en pleine expansion (communauté de communes Vallée de l'Hérault) et/ou le nord de l'agglomération montpelliéraine.

Les opposants craignent que le pompage en baissant le niveau de la nappe et du cours d'eau n'aggrave la pression sur la ressource en eau du fleuve Hérault de l'amont à l'aval, notamment en été, alors que ces espaces sont déjà fortement sollicités par de nombreux usages (AEP, irrigation, pompages illicites, baignade et canoë, opération Grand Site...). Les spécialistes de BRGM annoncent au contraire que dans le cadre de leurs simulations, un pompage en pointe de 400 à 500 l/s puiserait certes dans le stock (qui se reconstituerait à l'automne avec les pluies) mais permettrait, à hauteur de 50/50, d'assurer à la fois les besoins en eau potable en pointe l'été et la restitution à l'Hérault, ce qui ne perturberait donc pas les échanges « traditionnels » entre la source et le fleuve à cette période de l'année. La définition d'un « débit exploitable » est privilégié et reste à affiner par des études en cours. De plus, parmi les multiples stratégies élaborées à l'échelle départementale dans le cadre du schéma départemental de référence AEP (2005) pour répondre à la problématique, est annoncée la diversification des approvisionnements notamment à partir des ouvrages existant transportant de l'eau brute. Il s'agit en effet de mobiliser davantage, lorsque cela est possible, ce type de ressource via la construction de double réseau, afin de ne plus utiliser l'eau potable pour l'irrigation des cultures et des jardins ou encore le remplissage des piscines dans ces espaces où se multiplient les lotissements en réponse à la pression démographique. La viabilisation des terrains à construire et leur raccordement à ce réseau est un argument de vente très efficace que lotisseurs, responsables de syndicats intercommunaux et gestionnaires d'infrastructures mobilisent allègrement (Cf. le cas du syndicat intercommunal de travaux d'irrigation de la vallée du Salaison).

Si la Compagnie du Bas Rhône Languedoc est un acteur de premier plan dans le domaine surtout depuis les accords passés avec le Conseil Régional dans le cadre d'*Aqua 2020*, visant à une politique régionale de gestion solidaire de l'eau pour les quinze ans à venir, le canal de Gignac est, à une autre échelle, également concerné par cette problématique. En effet, toujours selon les opposants, dans les scénarii alternatifs aux sources des Cent-Fonts envisagés pour compenser « le manque à couler » dans l'Hérault, il est prévu une diminution de l'irrigation à partir de l'eau du canal (pour information : 3,5 m³/s de concession, mais environ 1,5 à 2 m³/s détournés réellement et 2.5 m³/s en pointe. Si de nombreuses études et articles montrent « les externalités positives » pour l'environnement de ces aménagements, pour le cas du canal de Gignac, son rôle est beaucoup plus contrasté. Selon une étude menée par l'ASA du Canal de Gignac, l'Agence de l'eau et BRL ingénierie en 2002, 95% des 2000 l/s prélevés par l'ASA effectuent, d'une manière globale, un retour direct ou indirect à l'Hérault et ses affluents (pour les 2/3) ainsi qu'à sa nappe (1/3). Cependant, dans l'espace et dans le temps, l'impact

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Site des Gorges de l'Hérault dont le statut est : site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC). http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9101388.html

de l'ASA sur le débit de l'Hérault est beaucoup plus fort, notamment en aval de la prise (étiage sévère) puis de façon atténuée sur l'ensemble du périmètre (étiage important) selon l'état des lieux quantitatif dressé en 2005 à l'échelle du bassin versant dans le cadre du SAGE Hérault. Si effectivement, les responsables du canal tentent de se repositionnent dans le champ de l'irrigation, la satisfaction des « demandes urbaines » est de plus en plus prise en considération. Les différences de facturation entre les usages « urbains » et « ruraux » permettent en effet de dégager des marges de manœuvres plus importantes afin justement d'accompagner leur politique et de moderniser ainsi les réseaux et rationaliser les pratiques (l'irrigation à la raie représente encore 89% des modes d'irrigation). L'enjeu serait d'autant plus grand que la mobilisation des ressources du canal est également envisagée, par les opposants, pour fournir de l'eau potable (PREVHE, 2005, p 4). La séparation « eau brute » « eau potable » se ferait dès la prise d'eau après un léger traitement compte tenu de la relative bonne qualité de l'Hérault en amont de St Guilhem-le Désert. Moins coûteuses (notamment à partir du réseau BRL, d'après une étude de l'association VERSEAU), ces solutions alternatives sont également jugées moins perturbatrices pour l'hydrosystème et capables de répondre aux fluctuations de la demande sommes toutes relatives dans cette partie du département. Il est cependant a noter que les autorisations pour la production d'AEP à partir des ressources de surfaces sont difficiles à obtenir pour des raisons de santé publique. Dans l'absolue, la priorité va plutôt aux ressources souterraines et karstiques. Reste effectivement à savoir avec précision quelles sont les priorités économiques, politiques et financières aux différentes échelles et à qui, pourquoi faire et vers où sont destinées les ressources en eau. Les gestionnaires du canal et les responsables politiques locaux soucieux de maintenir le développement et l'attractivité de leur territoire vont suivre très attentivement les modalités de partage de la ressource en cours de discussion au sein du SAGE de l'Hérault.

La question de l'eau brute est particulièrement intéressante dans l'analyse de BRL et montre comment se repositionne la Compagnie d'aménagement. Comme l'a fait la SCP depuis bien longtemps, BRL se investit de plus en plus le créneau de la vente d'eau brute<sup>2</sup> en direction des villes et des espaces périurbains (services urbains, tourisme et AEP). Cette « nouvelle étape » intervient après plusieurs tentatives manquées comme la vente d'eau à Montpellier au début de la concession ou encore l'exemple du canal Rhône-Barcelone plus récemment, dans les deux cas pour cause d'oppositions politiques fortes. Ces rendez-vous manqués expliquent, avec l'échec d'une irrigation généralisée du Languedoc devant remplacer la monoculture de la vigne, en grande partie les déficits économiques chroniques de la société (Chambre régionale des Comptes Languedoc-Roussillon, 2002). Ces exemples indiquent également les différences d'insertion au sein des territoires que ces institutions occupent. Pour expliquer les difficultés de BRL à la différence de la SCP, M.Marié (2003) précisait, il y a quelques années « On pourrait même aller jusqu'à penser que les difficultés récentes de la Compagnie du BRL (...) ont pour cause, certes, des conditions géo-économiques défavorables, mais aussi une certaine incapacité de l'institution à pratiquer cette diversification. Ces difficultés ont été liées en grande partie aux effets d'un modèle étatique et dirigiste (le top down des Américains) trop rigide pour négocier avec les pouvoirs politiques et économiques locaux et pour s'adapter à une réalité sociale, économique, financière qui imposait que l'on diversifiât les usages (le bottom-up des Américains) ».

L'acte II de la Décentralisation, le changement politique à la tête de la Région Languedoc-Roussillon, un nouveau projet de territoire (*Aqua 2020*) auquel la compagnie d'aménagement participe très largement donne à cette dernière une nouvelle légitimité. Les anciens modèles des politiques de l'offre (centralisateur, équipementier et dirigiste) des sociétés d'aménagement réussiront ils à évoluer et à se fondre dans les dynamiques territoriales ? A une autre échelle, la recherche de l'accroissement local des ressources (exemple des tests des Cents-Fonts) restera t'elle sans alternatives comme l'affirme un spécialiste du CNRS (Magazine du département de l'Hérault, février 2005, n°133, p. 23) ? De nombreuses questions restent malgré tout en suspens. Ces différents projets seront-ils suffisants et compatibles entre eux, mais également compatibles avec les orientations des dynamiques locales de concertation (type SAGE et contrat de rivière), les principes de la gestion intégrée et les objectifs de la DCE ?

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Notons que la SAUR (eau et travaux publics), participe au capital de BRL-Exploitation, filiale de la CNABRL depuis 1993.

Stéphane Ghiotti, septembre 2007.